



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 510 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Marcel Peck est né à Paris au 27 de la rue Fresnel, dans le 16^{ème} arrondissement, le 12 septembre 1913.

Son père, Abraham, est négociant, sa mère, Marian Cohen Quadraststein élève leurs deux enfants : Marcel et Colette. Ses parents s'installent rue Antoine Arnauld permettant l'inscription de Marcel au lycée Janson de Sailly où il fait une brillante scolarité de la 6^{ème} à la terminale, accumulant prix, mentions et accessits, notamment en latin, histoire-géographie, mathématiques, physique-chimie et gymnastique, passant son baccalauréat à 17 ans. Il poursuit ses études à Sciences Po, rue Saint-Guillaume.

Rejetant l'Armistice de juin 1940 et le régime de Vichy, Marcel Peck entre en Résistance. Il s'appelle désormais *Battesti*, *Marcel Perrault* ou *Werther* pour le Bureau central de renseignements et d'action (BCRA). Marcel Peck arrive à Lyon (zone non occupée) en septembre 1941, choisi par Henri Frenay, fondateur du Mouvement de Libération nationale avec Berthie Albrecht en 1940, pour créer et implanter à Lyon la « région R 1 » du mouvement *Combat* dont le siège se situe au 20 rue Vauban, dans le 10^{ème} arrondissement. Sa sœur Colette l'y rejoint. Le mouvement prend le nom du journal clandestin lancé peu avant par Henri Frenay dont le sous-titre, *Organe du Mouvement de Libération Française*, est accompagné d'une citation de Georges Clemenceau : « Dans la guerre comme dans la paix, le dernier mot est à ceux qui ne se rendent jamais ». Avec André Plaisantin, Marcel Peck codirige et anime les réseaux et maquis dans la zone sud, la plus grande des « régions » de *Combat*, s'étendant sur dix départements, jusqu'à l'unification avec les deux autres grands mouvements, *Franc-tireur* et *Libération-Sud*, en janvier 1943, pour constituer les M.U.R. (Mouvements unis de Résistance).

Au printemps 1942, Marcel Peck propose à Claude Bourdet, cofondateur du mouvement *Combat* avec Henri Frenay, la création de ce qui va s'appeler rapidement le « NAP » : Noyautage des Administrations Publiques qui comporte plusieurs branches : Police, PTT, SNCF, Energie, Douanes, Préfectures, Mairies... Le NAP s'est donné pour missions de détecter dans les différents services publics les « sympathisants », les regrouper en cellules cloisonnées, en fonction de leurs qualités et leurs compétences, les faire travailler pour le renseignement de la

France libre et pour la sécurité de la Résistance. Le NAP leur fait exécuter tout sabotage que leur position professionnelle les met à même de réussir, préparer l'insurrection et la prise de pouvoir administrative dans tous les services publics lorsque la libération du territoire adviendra et établit la liste des fonctionnaires qui seront alors à maintenir, à remplacer, à sanctionner et, accessoirement, rendre à la Résistance et aux agents de la France libre tous services possibles (faux papiers, laisser-passer, etc.).

Parti de Lyon, le NAP s'étend bientôt sur tout le territoire national, sous la houlette de Claude Bourdet et de Marcel Peck (*Battesti*) qui l'installent à Paris en août 1943.

Marcel Peck poursuit parallèlement son activité pour *Combat*, participant notamment au développement du journal *Combat*, multipliant les allers-retours entre Paris et la région lyonnaise.

Arrêté et interné du 18 janvier au 29 mars 1942, évadé à trois reprises, Marcel Peck est de nouveau arrêté à Paris par la Gestapo en novembre 1943.

Personne n'a retrouvé sa trace, ni son corps. Il est déclaré mort à Paris le 11 décembre 1943 par jugement déclaratif en date du 8 juillet 1949 du tribunal civil de la Seine inscrit sur les registres de l'état civil de la mairie de Paris 6^{ème} arrondissement le 19 septembre 1949.

Marcel Peck est détenteur à titre posthume de la Croix de la Légion d'Honneur et de la Croix de Guerre avec Palme, décret du 18 août 1946.

TEMOIGNAGES

Henri Frenay, dans ses mémoires (*La Nuit finira* – Paris, Robert Laffont, 1973), écrit : « Peck vient de Tunisie, tout exprès pour se mettre à la disposition du mouvement... Son courage tranquille, que trois évasions souligneront, sa méthode, son efficacité, en feront un chef de région comme la Résistance en a peu connu ». Dans le même ouvrage, il rend hommage à ses camarades disparus : « C'est bien pour que vive la France que vous êtes tombés sur notre route, vous Bertly [Albrecht]... et vous, Marcel Peck, vous tous de Combat... ».

Claude Bourdet souligne dans *L'aventure incertaine* (Éd. du Félin, 1998) « le rôle très important qu'a joué dans la Résistance cet intellectuel juif parisien chez qui tout était raisonnement, plan, calcul ». C'est lui qui a repéré et recommandé aux Mouvements Unis de Résistance le général Delestraint pour commander l'A.S. (l'Armée secrète).

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16e dont le texte est le suivant :

« ICI EST NÉ
MARCEL PECK
1913- 1943
HÉROS DE LA RÉSISTANCE
MORT POUR LA FRANCE »

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DAC 510 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16e

Le

Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16e ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice au nom de la 2e Commission;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marcel Peck au 27 rue Fresnel à Paris 16e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici est né Marcel Peck 1913-1943 Héros de la Résistance Mort pour la France »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2022 et suivants.